

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 4 novembre 2014, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin et Lise Bachand.

Est absent le conseiller :

Vincent Perron

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-171 :

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. CONSULTATION PUBLIQUE :
 - Projet de règlement numéro 14-285 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d'abroger et remplacer la grille des usages et normes de la zone R-13
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 7 octobre 2014, à 20 h
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité
 - 5.4 Entretien ménager des bâtiments municipaux année 2015
 - 5.5 Prolongation mandat à Gestim année 2015
 - 5.6 Changement de conseiller en assurances collectives et changement de l'assureur
 - 5.7 Formation FQM
 - 5.8 Subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
 - 5.9 Installation de bordures de béton secteur du garage et de la caserne
 - 5.10 Offre de service plan et devis réfection poste de pompage Principal
 - 5.11 Offre de service – Étude préliminaire – Réfection conduite d'égout et aqueduc tronçon de la route 137
 - 5.12 Embauche – Préposé à l'entretien ménager au Pavillon des loisirs
6. LÉGISLATION :
 - 6.1 Adoption - Règlement numéro 14-284 sur la gestion des installations septiques

- 6.2 Avis de motion – Second projet de règlement numéro 14-285 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d’abroger et remplacer la grille des usages et normes de la zone R-13
- 6.3 Adoption – Second projet de règlement numéro 14-285 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d’abroger et remplacer la grille des usages et normes de la zone R-13
- 7. SERVICE DE L’URBANISME :
 - 7.1 Rapport du service
- 8. SERVICE TECHNIQUE :
 - 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. CORRESPONDANCE :
 - 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. Divers
- 11. Levée de la session

3. CONSULTATION PUBLIQUE :

- **Projet de règlement numéro 14-285 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d’abroger et remplacer la grille des usages et normes de la zone R-13**

En conformité avec la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, et tel que mentionné dans l’avis public, une période est mise à la disposition de l’assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement au projet de règlement mentionné en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l’intention des contribuables.

5. CONSEIL :

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2014, À 20 H :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-172 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beaugard, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2014, à 20 h, tel que rédigé et d’en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-173 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que la liste des comptes à payer au 4 novembre 2014 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d’administration.

- Salaires (semaine 40 à 43) : 29 004,31 \$

• Chèque C0007145 :	28 556,62 \$
• Chèques C0008456 à C0008518 :	100 482,39 \$
• Accès D L1400147 à L1400154 :	6 142,68 \$
Total :	164 186,00 \$

5.3 RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ :

Tel que mentionné à l'article 955 du Code municipal, monsieur le maire, Robert Houle, présente son rapport sur la situation financière de la municipalité. Le rapport sera publié dans la prochaine édition du journal le Dominiquois et sur le site web de la municipalité.

5.4 ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX ANNÉE 2015 : **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-174 :**

CONSIDÉRANT QUE l'entretien ménager des bâtiments municipaux est effectué par l'entreprise "À votre Service enr.", et ce, à notre grande satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise est disposée à continuer d'offrir ses services pour l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu de mandater "À votre Service enr.", le tout tel que mentionné à l'offre de service pour 2015.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses au budget de fonctionnement 2015.

5.5 PROLONGATION MANDAT À GESTIM ANNÉE 2015 : **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-175 :**

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestim est à l'emploi de la municipalité pour le service d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut se prévaloir d'une année optionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de se prévaloir de cette année optionnelle selon les modalités établies au contrat.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-411.

5.6 CHANGEMENT DE CONSEILLER EN ASSURANCES COLLECTIVES ET CHANGEMENT DE L'ASSUREUR : **RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-176 :**

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel des assurances collectives vient à échéance le 31 décembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu :

QUE le conseiller en assurances collectives soit dorénavant AON et l'assureur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 sera Financière Manuvie.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront intégrées aux différents postes budgétaires à même le budget de fonctionnement 2015.

5.7 FORMATION FQM :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-177 :

CONSIDÉRANT l'intérêt pour une formation donnée prochainement par la FQM relativement à la gestion des dossiers municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de faire l'inscription de trois membres du conseil à ladite formation.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-110-00-454.

5.8 SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-178 :

CONSIDÉRANT la correspondance du ministre délégué aux Transports concernant l'octroi d'une subvention au montant maximal de 10 000 \$ relativement au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

5.9 INSTALLATION DE BORDURES DE BÉTON SECTEUR DU GARAGE ET DE LA CASERNE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-179 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'installation de bordures de béton près du garage municipal et en face des portes de la caserne incendie afin de protéger les infrastructures existantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d'autoriser le département de voirie de procéder à la pose des bordures sur une surface approximative de 44 m linéaire au prix estimé de 85 \$ / m. l. par Pavages Maska.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-625.

5.10 OFFRE DE SERVICE PLAN ET DEVIS RÉFECTION POSTE DE POMPAGE PRINCIPAL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-180 :

CONSIDÉRANT QUE des travaux importants seront exécutés en 2015 sur la station de pompage Principal, soit toute la quincaillerie, celle-ci étant d'origine;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux exigent d'aller en appels d'offres sur invitation donc il faut faire concevoir les plans et devis;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Exp à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de mandater Exp pour la conception de plans et devis, le tout selon l'offre de service portant le numéro de dossier SDOM-00032977-PP.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 22-400-00-741 et subventionnées à même la subvention TECQ à recevoir.

5.11 OFFRE DE SERVICE – ÉTUDE PRÉLIMINAIRE – RÉFECTION CONDUITE D'ÉGOUT ET AQUEDUC TRONÇON DE LA ROUTE 137 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-181 :

CONSIDÉRANT QUE des travaux importants seront exécutés en 2015 sur un tronçon de la rue Principale, soit la réfection de la conduite d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux exigent d'aller en appels d'offres public donc il faut faire concevoir les plans et devis;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Exp à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de mandater Exp pour la conception de plans et devis, le tout selon l'offre de service portant le numéro de dossier SDOM-00033903-PP.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même les postes budgétaires 22-400-00-721 et 22-400-00-743 et subventionnées à même la subvention TECQ à recevoir.

5.12 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER AU PAVILLON DES LOISIRS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-182 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé à l'entretien ménager pour le pavillon des loisirs suite à une réorganisation;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs personnes se sont montrées intéressées à occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de nommer madame Jacinthe Dubois comme préposée à l'entretien ménager du pavillon des loisirs, son entrée en fonction est prévue la semaine du 16 novembre 2014.

6. LÉGISLATION :

6.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 14-284 SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-183 :

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Dominique a le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter des règlements pour améliorer la qualité de l'environnement;

ATTENDU QUE les installations septiques déficientes peuvent constituer une des principales sources de phosphore et d'azote contribuant à la prolifération des cyanobactéries dans les cours d'eau;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut prendre les mesures nécessaires pour enrayer la prolifération des cyanobactéries et protéger son environnement;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut obliger les propriétaires à mettre à jour leurs installations septiques conformément aux normes du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) adopté par le gouvernement du Québec, selon les paramètres fixés par celui-ci;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 août 2014 avec dispense de lecture lors de l'adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu d'adopter le règlement numéro 14-284 sur la gestion des installations septiques numéro 14-284.

6.2 AVIS DE MOTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN D'ABROGER ET REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE R-13 :

Avis de motion est donné par la conseillère Lise Bachand, que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 14-285 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d'abroger et remplacer la grille des usages et normes de la zone R-13.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6.3 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN D'ABROGER ET REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE R-13 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-184 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages ainsi que l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1) autorise une municipalité à modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'il existe une problématique pour la somme des marges latérales dans la zone R-13;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné lors du point précédent;

CONSIDÉRANT l'adoption du premier projet de règlement numéro 14-285 lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation publique en début de séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu d'adopter le second projet de règlement numéro 14-285 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d'abroger et remplacer la grille des usages et normes de la zone R-13.

7. SERVICE DE L'URBANISME :

7.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois d'octobre 2014 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois d'octobre 2014 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois d'octobre 2014 est déposé au Conseil.

10. DIVERS :

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

11. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-185 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de lever cette séance à 20 h 25.

Robert Houle, maire

Christine Massé
Directrice générale et
secrétaire-trésorière